

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 29/2019

Achat d'un arrosage automatique pour les terrains de football des Marais

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances constituée par :

- son Président : Philippe Muggli
- ses Membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Urner et Philippe Noël

s'est réunie le lundi 18 mars 2019 en présence de Monsieur le Syndic Daniel Crot, et des Conseillers municipaux, Mme Claudia Perrin et MM. Blaise Jaunin, Denis Favre et Luigi Mancini. La commission technique était également présente à cette réunion.

Nous remercions la Municipalité pour les explications fournies ainsi que pour les réponses à nos questions.

La Commission s'est encore réunie le mardi 26 mars 2019 afin de finaliser et signer son rapport.

Préambule

Ce préavis a pour but de financer l'achat d'un arrosage automatique pour nos terrains de football des Marais. Les raisons invoquées par la Municipalité sont surtout d'ordres écologiques.

Analyse

Pour rappel, lors de la présentation du budget 2018, notre Commission avait proposé un amendement pour supprimer cet investissement dans l'arrosage automatique du terrain de football principal des Marais. Cet amendement avait été accepté par le Conseil communal du 14 décembre 2017.

Aujourd'hui, on nous propose le même projet pour un montant de CHF 72'000.-, soit CHF 29'000 de plus, car il comprend maintenant les deux terrains de football.

Les arguments de la Municipalité en faveur de cet investissement portent tout d'abord sur la réduction jusqu'à 40% de la consommation d'eau en vertu de notre responsabilité écologique.

Nous relevons ici que la consommation d'eau indiquée porte sur l'année 2018 particulièrement caniculaire. Il ne s'agit donc pas d'une moyenne sur plusieurs années qui serait vraisemblablement significativement plus basse.

Un autre argument de notre exécutif en faveur de ce projet est une économie de 120 heures de travail que le Service des Travaux n'aurait plus besoin d'effectuer pour l'arrosage manuel des terrains. Cela représente un montant théorique de CHF 6'000.- par année. Toutefois, il ne s'agit pas d'une réelle économie vu que les employés seraient utilisés à d'autres tâches durant ces heures. Le calcul de retour sur investissement de 9 ans indiqué dans le préavis ne nous semble ainsi pas correct.

Position de la Commission des finances

La Commission des finances maintient son avis émis lors de l'adoption du budget 2018 amendé. En effet, les arguments avancés sont les mêmes qu'à fin 2017. Même si nous comprenons l'aspect écologique et pratique pour les employés communaux, nous considérons toujours cette dépense comme non urgente au vu des finances communales.

Par ailleurs, nous pensons que la qualité de nos terrains de football ne pâtirait pas d'une diminution de 10 à 20 % du volume d'eau utilisé jusqu'ici. En effet, nous n'avons pas besoin d'une qualité de terrain pour jouer la Champion's League.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux à prendre les décisions suivantes :

Le CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

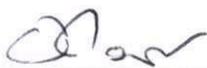
- vu le Préavis municipal N°29/2019 adopté en séance de Municipalité du 4 mars 2019 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1) de refuser le Préavis municipal N° 29/2019 tel que présenté

Romanel-sur-Lausanne, le 26 mars 2019

Le Rapporteur :

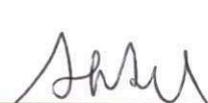


Ornella Morier

Les autres membres :



Philippe MUGGLI
Président



Philippe Noël



Philippe URNER



Simon LOB